



29 novembre 2011

## **Avis du bureau du 4C sur la politique sportive**

**présenté au  
Conseil municipal du 1er décembre 2011**

Par une délibération du 4 décembre 2008, le 4C a été saisi par le Conseil municipal afin qu'il apporte son regard sur les orientations prises dans le cadre de la réflexion sur la politique sportive.

Depuis le début, le 4C a suivi le travail réalisé sur la politique sportive dans la commune. De nombreuses présentations ont été faites en séance plénière du 4C : audition de Pierre Arnaud le 6 janvier 2009, intervention de Georges Fourny les 22 novembre 2010 et 14 novembre 2011, et des membres du 4C ont participé au Comité de Suivi.

Aujourd'hui, le 4C souhaite saluer l'important travail conduit et réalisé par le Comité de Suivi de la Politique Sportive depuis plus de 3 ans.

Tant le travail de définition des pratiques que les propositions qui viennent les éclairer démontrent la volonté de doter la commune d'une politique sportive visant la satisfaction du plus grand nombre.

### **Pratiques scolaires et péri-scolaires**

Le 4C constate une réelle volonté de soutenir les pratiques d'éducation physique et sportive dans les cadres scolaires et péri-scolaires. La prise en compte du savoir nager est en soi une proposition intéressante.

Enfin, l'établissement de passerelles entre les différents acteurs et la définition d'un projet éducatif eybinois vont dans le sens d'une recherche de cohésion présente tout au long du projet qui a été présenté au 4C.

### **Pratiques associatives**

En ce qui concerne les pratiques associatives et plus précisément les subventions allouées aux associations, le 4C préconise la mise en place du dispositif d'évaluation (construit avec les associations) dès la mise en place des nouvelles dispositions afin de mesurer les effets de l'évolution des aides. Par ailleurs, dans le cadre des enjeux de cohésion sociale et d'éducation à la citoyenneté, le 4C propose que la pratique des sports collectifs soit plus affirmée ; de part leur nature, ils se révèlent plus à même de répondre à ces enjeux en suscitant l'esprit d'équipe, l'altruisme, le respect de « l'autre » et des règles collectives.

### **Pratiques autonomes**

La prise en compte des pratiques autonomes marque une évolution significative de la place des activités sportives et du rôle que l'on entend leur faire jouer.

Par rapport à ces pratiques, le 4C préconise une diversification des formes de communication et la relance périodique de l'information (supports, lieux, événements) afin de susciter l'intérêt du plus grand nombre et d'ouvrir le cercle des pratiquants réguliers.

Ces pratiques d'activités autonomes méritent d'être stimulées par des sessions d'informations ciblées en fonction des différents publics.

Pour l'ensemble des propositions présentées et qui seront mises en œuvre, le 4C préconise que la démarche soit poursuivie dans ces applications concrètes aussi bien pour l'amélioration des pratiques sportives existantes que pour la création éventuelle d'activités nouvelles.